



Réunion du CGS - 15/10/2018 – intervention CDPMEM22

1-Mesures compensatoires espèces protégés : RAS

2-Protocole de suivi visuel des mammifères marins : RAS

3-protocole de suivi acoustique des mammifères marins :

Si du matériel de mesures doit être implanté en mer, il conviendra de discuter avec les comités des pêches de leur emplacement et d'informer des dates envisagées de pose à minima 6 mois avant la pose et enfin de prévenir les comités 15 jours avant la mise en place des appareils en fournissant les détails des opérations.

4-protocole de suivi de l'avifaune par radar : RAS

5-campagne de suivi des ressources halieutiques :

AC : L'avis du CS a fait parvenir un avis favorable avec une réserve et des recommandations. Cet avis a été validé par le CGS en avril dernier. Celui-ci mentionnait une réserve portant sur l'acquisition de données complémentaires lors de l'état de référence et la validation à minima de 3 années de références pour les études relatives au « Projet », sous-entendu parc et raccordement.

Il sera important que cette réserve soit « **enfin** » prise en considération par Ailes Marines et RTE. Actuellement nous n'avons pas reçu de propositions de protocole qui concernerait l'acquisition de données complémentaires et le temps passe...

Mon chargé de mission est inquiet. Moi je ne le suis pas. Ils peuvent prendre tous le temps qu'ils veulent pour l'élaboration des protocoles données complémentaires, **cela ne sera pas au détriment des préconisations du CS et de la volonté des pêcheurs professionnels d'obtenir des études pertinentes**. C'est ce que nous avons exposé aux professionnels. Donc si un calendrier doit être modifié, ce ne sera pas celui des études halieutiques validés par le CGS, mais bien le calendrier Ailes Marines...

Je laisserai mon chargé de mission compléter sur les aspects techniques.

GLD : Comme indiqué par mon Président, L'avis du CS, validé par le CGS portait notamment sur quelques recommandations sur les marées expérimentales et une réserve...pour rappelle, ces campagnes que nous avons appelées « marées expérimentales », et où il est prévu de venir 2 fois par an, ne permettront pas, seules, de mesurer les impacts du projet sur les ressources halieutiques. Vous avez pu noter que le Conseil Scientifique indiquait qu'il conviendrait de compléter ces campagnes par des observations des captures et un suivi des débarquements. Lors du dernier CGS, les élus ici présents ont averti que l'acquisition de données complémentaires constituait la garantie pour la profession, que les impacts puissent être mesurés.

A ce sujet, nous avons transmis des propositions au développeur et à RTE et avons également proposé au mois de mai à Ailes Marines d'échanger de manière commune avec IFREMER sur l'acquisition de données complémentaires.

A ce jour pas d'échanges ni de retours sur ce volet, mais un constat, celui que vous avez du mal à respecter les méthodologies de travail actés ensemble sur le sujet.



Pire pour RTE : vous avez fait fi des sollicitations des comités des pêches sur le sujet (et ce malgré les échanges très tendus lors des études « état initial ») et n'avons à ce jour toujours pas échangé avec vos experts sur la thématique...

Plusieurs exemples me viennent en tête : la rédaction commune du cahier des charges, des protocoles, la possibilité que les comités donnent un avis technique sur les propositions de vos BE, échanges communs avec Ifremer sur les données complémentaires

6-campagne de suivi des chiroptères : RAS

7-avancement du protocole seiche :

A voir en fonction des présentations et des échanges

8-avancement des études bruit et turbidité :

Pour rappel, des réponses sont attendues par les pros sur les impacts du bruit sur les céphalopodes, les bivalves, les gastéropodes comme le bulot et les crustacés.

Un certain nombre d'études vont être mises en route courant 2018 pour apporter enfin les réponses aux pêcheurs sur les impacts du bruit sur 2 espèces, la coquille Saint-Jacques et la praire....

Qu'en est-il pour les autres espèces ?

9-questions diverses :

Concernant la protection des fondations : lors de la précédente réunion, nous avons demandé à Ailes Marines d'envisager l'abandon des anodes sacrificielles pour protéger les fondations et d'étudier la possibilité d'envisager le passage à une protection dite par courant imposé, et de nous apporter des éléments sur les impacts des 2 systèmes de protection sur l'environnement.

J'aimerais savoir où Ailes Marines en est dans leur investigation sur le sujet ?

Avec votre accord, nous aimerions saisir le conseil scientifique sur cette question.

Maintien des pratiques de pêche et sécurité des pratiques : Le temps passe, nous n'avons toujours pas de garanties sur le maintien de l'ensemble des activités de pêche au sein du futur parc éolien. Comme indiqué lors des commissions nautiques, il est pour cela impératif que la totalité des câbles soit ensouillée....**et pour le moment pas de retours sur les campagnes techniques qui se sont terminées en 2017 !**

Il est donc important que ces discussions aient rapidement lieu et qu'au-delà des grands principes définis lors des commissions nautiques, nous ayons avant la construction du parc un arrêté signé par le préfet maritime indiquant que l'ensemble des activités seront maintenues sur toute la zone du parc.



Il serait intéressant que les usagers puissent également avoir un retour des essais d'intervention et d'hélictreuillage organisés sur différents parcs en France et à l'étranger, et que soit organisés des essais en mer en association avec les structures de sauvetages locales (aussi bien de jour que de nuit).